

Sécurité et armement

1. De quoi est-il question ?

La raison d'être d'un État est, entre autres, de promouvoir la prospérité. Cette dernière repose sur la sécurité et la stabilité politique, deux atouts de la place économique suisse. Pour garantir la sécurité dans un monde de plus en plus instable, il faut une armée forte. Et pour ce faire, une industrie de la sécurité produisant en Suisse et exportant avec succès est indispensable.

2. Contexte / défis / faits et chiffres

Après la chute du mur de Berlin en 1989, les dépenses de l'armement ont été considérablement réduites en Suisse. De plus, l'industrie de l'armement locale était de plus en plus considérée comme un risque pour la réputation. Ses activités d'exportation ont été fortement limitées par des conditions très restrictives. Toutefois, depuis la guerre en Ukraine, une nouvelle menace se dessine.

Actuellement, la capacité de défense de la Suisse n'est plus assurée. L'équipement de l'armée suisse doit être modernisé et complété. Du point de vue de la politique de sécurité, cela est incontesté – tout comme l'augmentation du budget de l'armée à 1% du PIB. La forme du financement n'est toutefois pas encore définie.

La Suisse ne peut pas produire elle-même tous les systèmes nécessaires à une défense nationale autonome : elle dépend des importations. Pour certaines technologies, la Suisse aspire à devenir un partenaire incontournable pour l'étranger, ce qui permet de créer des interdépendances et d'éviter que la Suisse ne se retrouve seule en cas de crise.

La loi sur le matériel de guerre (LFMG) stipule à l'article 1 que son but est que la Suisse dispose d'une industrie d'armement appropriée. Dans les principes de la politique d'armement, le Conseil fédéral a inscrit l'idée de la BTIS (base technologique et industrielle importante pour la sécurité de la Suisse). Il s'agit notamment de la capacité à maintenir les systèmes actuels en état de fonctionnement (MRO) et de garantir les compétences techniques nécessaires pour les futurs systèmes de l'armée et des organisations d'urgence.

Les biens d'armement sont régis par la LFMG. Le fait que le marché national soit beaucoup trop petit pour une production rentable est l'un des grands défis de l'industrie suisse de l'armement. Elle doit impérativement pouvoir exporter ses biens. Or, les dispositions actuelles en matière d'exportation sont si restrictives que même les clients européens n'achètent plus de matériel militaire suisse – et ce, même s'il est technologiquement plus avancé. Les fournisseurs rencontrent également des difficultés à accéder aux chaînes d'approvisionnement des grands groupes internationaux. En raison de ces conditions-cadres, l'existence même de l'industrie suisse de l'armement est menacée, ce qui a des répercussions négatives sur la sécurité du pays.

Les biens dits à double usage constituent une catégorie de produits particulière : ils peuvent être utilisés à des fins civiles ou militaires. Contrairement au matériel de guerre, ils sont soumis aux réglementations d'exportation de la loi sur le contrôle des biens (LCB), laquelle repose en majeure partie sur les régimes internationaux de contrôle des exportations.

L'**industrie suisse de l'armement** génère une valeur ajoutée annuelle de CHF 2,3 milliards et emploie 14 000 personnes en Suisse. L'**industrie des biens à double usage** est beaucoup plus importante : elle génère une valeur ajoutée de CHF 35 milliards par an et offre 140 000 emplois en Suisse.

3. Position de Swissmem / revendications / pistes de solution

- a. La sécurité est un besoin fondamental de la population. Pour Swissmem, la sécurité est également un facteur important pour l'attractivité de la place industrielle suisse.
- b. Et l'épine dorsale de la sécurité est l'industrie de l'armement. Elle doit être renforcée pour pouvoir jouer son rôle dans la sécurité de la Suisse.
- c. Swissmem soutient les efforts des chambres fédérales visant à augmenter le budget de la défense à 1% du PIB déjà dès 2030. Le frein à l'endettement ne doit pas être tiré dans ce contexte. Swissmem soutient la motion visant à garantir l'augmentation des finances de l'armée au moyen d'une augmentation temporaire de la TVA.
- d. Swissmem exige une stratégie de politique d'armement qui aménage les conditions-cadres pour l'industrie de l'armement de manière à ce que ses entreprises puissent être économiquement actives depuis la Suisse. Ce qui implique notamment :
 - a. Un marché intérieur fort, dans lequel les organisations suisses de sécurité encouragent sciemment l'industrie suisse de l'armement, l'intègrent dans le développement et acquièrent ensuite également des produits suisses. Les obstacles artificiels (par exemple les règles de pré-saisine) doivent être supprimés.
 - b. Pour que l'industrie suisse de la sécurité puisse fournir des clients étrangers, les obstacles légaux suivants doivent être supprimés le plus rapidement possible :
 - i. L'interdiction de réexportation pour les pays visés par l'annexe 2 de l'OMG vers les pays visés par l'annexe 2 de l'OMG doit être supprimée ;
 - ii. L'interdiction de réexportation pour les pays visés par l'annexe 2 de l'OMG vers d'autres pays doit être supprimée automatiquement après deux ans ;
 - iii. L'exportation de matériel de guerre vers les pays visés par l'annexe 2 de l'OMG doit être autorisée en relation avec l'art. 22a, al. 2, let. a LFMG. Le Conseil fédéral doit disposer d'un droit d'interdiction pour des raisons de politique étrangère et de sécurité.

Il s'agit de facto d'un renversement de l'art. 22a (autorisation de principe et droit de veto du CF au lieu d'une compétence d'exception du CF pour les États visés par l'annexe 2 de l'OMG), et cela est nécessaire car les États étrangers n'ont plus confiance dans le Conseil fédéral. Nous avons besoin ici d'un engagement clair en faveur des États visés par l'annexe 2 de l'OMG.
 - iv. Les affaires compensatoires permettent aux entreprises suisses d'accéder à de grandes chaînes d'approvisionnement internationales. La nouvelle ordonnance sur les compensations doit être conçue de manière à ce que l'armée, armasuisse, RUAG et l'économie puissent décider ensemble, avant un appel d'offres, de l'objectif à atteindre avec chaque contrat de compensation. L'objectif est que les affaires compensatoires aient le plus grand impact possible sur la sécurité et soutiennent les intérêts économiques du pays.
 - c. Outre son importance économique, l'industrie spatiale en Suisse contribue de plus en plus à la stratégie de sécurité nationale, car elle est essentielle pour les infrastructures critiques telles que la communication et la navigation. Il est donc nécessaire d'investir davantage dans ce secteur et de soutenir les entreprises actives dans le domaine spatial.
 - d. La discrimination des entreprises de l'industrie de la défense ainsi que de leurs collaborateurs et collaboratrices dans les banques, les assurances, les institutions de recherche, etc. doit être combattue. La sécurité n'existe pas sans l'industrie, c'est pourquoi elle mérite notre considération.

Pour de plus amples renseignements chez Swissmem :

– Matthias C. Zoller, secrétaire général de SWISS ASD et ASUW, tél. 079 936 24 70, m.zoller@swissmem.ch